

Information et systèmes d'information dans la dynamique et l'aménagement des pêches *la recherche face aux instruments d'intérêt public au Sud*

Pierre CHAVANCE¹, Christian CHABOUD², Jean Le FUR³ et Pierre MORAND⁴

1 : Halieute IRD, US SIH (Systèmes d'Information Halieutique), IRD, BP 1386 – Dakar - Sénégal

2 : Economiste IRD, UMR EGER, Laboratoire HEA, IRD, BP 5045 34032 Montpellier - France

3 : Modélisateur IRD, US SIH, IRD - BP1984 - Conakry - Guinée

4 : Biométricien IRD, US SIH, Centre de Recherche Halieutique Méditerranéenne et Tropicale, BP 171 Sète cedex - France

1 L'information au cœur de la problématique du développement et de l'aménagement des pêches

Les doctrines promues par les organisations internationales en matière de développement durable et de bonne gouvernance accordent une très grande importance au secteur de l'information, décrit à la fois comme un élément essentiel de la fluidité et de l'extension des marchés – c'est-à-dire comme un générateur de croissance – et comme un facteur de transparence nécessaire au maintien de l'état de droit et à la protection des intérêts collectifs, en particulier ceux des générations futures.

Ces considérations sont valables partout mais elles prennent bien sûr une tonalité particulière lorsqu'elles sont évoquées dans le contexte des pays en développement qui nous intéressent ici et qui sont justement connus pour souffrir du caractère opaque de leurs marchés, d'une part, et de la défaillance de leurs politiques publiques, d'autre part.

Dans un tout autre plan d'analyse, il apparaît que le secteur de la pêche entretient, sans doute plus que d'autres, une affinité particulière avec la question de l'information. Cela tient à deux raisons qui sont inhérentes à la nature et au fonctionnement de ce secteur :

- La première se situe au niveau de la production et elle part du constat que la pêche est une activité fondamentalement « dispersée », dans laquelle de multiples acteurs interviennent de façon *a priori* concurrentielle et non coordonnée autour d'une ressource commune qui est généralement invisible et mobile. L'absence de tout échange et de tout partage d'information entre ces acteurs résulte soit (au mieux) en une faible profitabilité de leurs efforts, soit en une mise en danger de la ressource, soit même (au pire) en une combinaison de ces deux malheurs réunis. Toute tentative pour améliorer cela, que ce soit en coordonnant davantage le comportement des acteurs ou bien en leur faisant respecter des règles communes, passe forcément par une mise en circulation d'informations – c'est-à-dire qu'il devient nécessaire que des données soient partagées et/ou que des décisions opportunes (basées sur l'examen d'informations décrivant la situation d'ensemble) soient prises et diffusées à tous pour application.

- La seconde tient à la nature des relations entre l'activité de production et le marché des produits de la pêche : d'une part, la production halieutique n'est pas délocalisable (par exemple on ne peut pas la développer de façon intensive aux abords des grandes villes, comme celle des légumes), d'autre part, les pêcheurs ne peuvent pas ajuster aisément leur rythme de production aux besoins du marché et ce dernier cherche donc à maintenir son approvisionnement en faisant appel à des flux multiples, d'origines aussi lointaines que variées. Tout cela explique que le marché de nombreux produits de la pêche s'est élargi, internationalisé voire mondialisé. Les implications de cette situation sont incalculables par leur diversité et leur ampleur : on observe par exemple que les revenus de certains pêcheurs artisanaux du Sud dépendent des cours à Rungis et donc, indirectement, de l'activité d'autres pêcheries, artisanales ou industrielles, qui sont parfois situées à l'autre bout du monde. Ou bien encore qu'un *holding* comme Unilever, qui dispose de l'information permettant d'anticiper les niveaux d'offre et de demande pour un même produit sur l'ensemble des continents, accroît considérablement ses profits. Ou bien enfin qu'une nouvelle norme de qualité sanitaire des produits alimentaires en Europe pourrait avoir des conséquences désastreuses sur l'économie de tel ou tel petit pays situé aux antipodes.

Pour toutes ces raisons, l'information est de plus en plus perçue par les différents acteurs comme un élément stratégique de l'aménagement et du développement de la pêche. Ceci est bien sûr vrai au Nord, où le système public de statistique, resté trop confidentiel, est aujourd'hui rejoint voire débordé par les multiples périodiques et sites web édités par les groupes d'intérêt qui « créent le débat », défendent leurs places respectives dans le secteur, informent et prennent à témoin le grand public. Mais cette tendance concerne aussi de plus en plus de pays du Sud, où ce sont tantôt des services gouvernementaux (comme au Sénégal, en Guinée) tantôt des groupements d'opérateurs privés (comme à Madagascar) qui prennent l'initiative et lancent des « systèmes d'information » ou des « observatoires ».

Face à cette évolution générale, les scientifiques peuvent hésiter entre plusieurs attitudes : prendre leur distance et étudier ce qui se joue *avec* et *autour* de l'information comme un phénomène social et institutionnel parmi d'autres, ou bien participer à l'identification et la mise en place des systèmes d'information en y apportant leurs compétences scientifiques, voire leur caution, au risque d'y perdre leur neutralité et de se trouver eux-mêmes pris, un jour ou l'autre, sous les feux de la critique.

Nous prendrons ici le parti de considérer ces deux positionnements de la recherche scientifique comme également intéressants et même complémentaires. Et pour justifier cela, nous illustrerons ces différentes approches par trois études de cas. A travers deux études localisées, nous tenterons tout d'abord d'analyser comment se jouent les rapports entre opérateurs privés et services publics pour l'accès à la donnée (cas du Mali et de Madagascar) et nous verrons ensuite comment circule l'information au sein d'une administration publique des pêches (cas de la Guinée). Nous

verrons ensuite, comment, après avoir fait le choix d'intervenir très concrètement en construisant un nouvel outil informatique pour appuyer les services qui gèrent les systèmes publics d'information des pays d'une région donnée (cas de l'Afrique de l'ouest), un projet international est amené à analyser les choix techniques qui ont été faits et à identifier des difficultés d'organisation et de cohérence.

2 Opérateurs privés et services publics autour de l'information : des situations variées (R. du Mali et Madagascar)

On peut dire que les formes de relations entre opérateurs privés et services publics par rapport à la question de l'information sont aussi diverses et nombreuses que le nombre de pays et de filières que l'on veut bien se donner la peine d'examiner. Toutefois, quelques grandes tendances peuvent être répertoriées.

Ainsi on observe souvent que les opérateurs privés, commerçants notamment, se méfient de la qualité de l'information fournie par le service public, jugée pas assez précise, trop peu fiable ou trop retardée pour être pertinente : ils entretiennent alors des circuits d'information parallèles informels, basés sur leur réseau de relations sociales et professionnelles. Dans certains cas, comme dans la région de Mopti au Mali, les commerçants collecteurs n'hésitent pas à faire pression pour décourager les services techniques de l'Etat qui voudraient se mettre à diffuser par la radio de l'information au jour le jour (sur les prix) jugée stratégique pour le maintien de leurs marges. Cela a entraîné récemment l'abandon d'un projet de S.I.M. (Système d'Information sur le Marché des produits de la pêche) initié par une organisation internationale.

Mais dans d'autre cas, on pourra voir les opérateurs privés développer une stratégie opposée : ils sont alors prêts à s'investir dans la création et le fonctionnement d'un S.I. d'intérêt public pour s'assurer qu'une information légitimée et « vraie » – jugée *a priori* plus favorable à leurs intérêts qu'une absence d'information ou qu'une information de mauvaise qualité – soit mise à disposition des décideurs d'une instance de gestion. Examinons à ce propos l'exemple malgache qui illustre la nécessaire mais difficile collaboration entre acteurs publics et privés pour la production et le partage de l'information sur l'activité halieutique.

La pêche crevetteière malgache, principal secteur d'exportation dans un pays parmi les plus pauvres, est l'objet de multiples enjeux qui en font une arène où se rencontrent, et parfois s'affrontent, intérêts privés (grands armements industriels mais aussi petites entreprises artisanales et unités de pêche traditionnelles) et publics. Les grandes questions concernant la pêcherie au cours des années récentes ont porté sur le mode d'attribution des droits de pêche (on est passé d'un système discrétionnaire d'attribution des droits à un système de droits échangeables), le partage de la rente halieutique entre l'Etat et les firmes privées, le partage de la ressource entre les différents types d'exploitation, la durabilité du système d'exploitation, les performances individuelles des firmes

privées (selon un ensemble de critères prenant en compte les différents objectifs assignés à la pêche crevette).

L'aspiration à une meilleure gouvernance dans la gestion de la pêche implique la construction d'une base d'information « objective » pour aider à la construction d'un espace de concertation et de négociation entre les différents ayant-droit. Elle suppose également un rôle moins pesant de la puissance publique (encouragé par les Plans d'Ajustement Structurel) et remet donc en cause l'idée d'un monopole public sur l'information légitime en matière de gestion.

Jusqu'à une époque récente, les seules informations « longues » dont on disposait sur la pêche provenaient de la recherche halieutique et du Ministère des pêches : il s'agissait pour l'essentiel de séries d'effort et de capture censées permettre un diagnostic de la ressource et donc guider les autorités pour le « contrôle » de l'effort de pêche. Or il est clair que si cette information est indispensable, elle n'est pas suffisante dans une pêche d'une importance économique de premier plan au niveau national, comme l'ont montré les débats sur l'aménagement de la pêche.

La création en 1994 du Groupement des Armateurs à la Pêche Crevettière Malgache (GAPCM) répond en partie au besoin d'une meilleure représentation des intérêts privés dans la gestion de la pêche. La réforme du système d'attribution des droits de pêche négociée en 2000 entre l'Etat et le GAPCM conduit progressivement à la mise en place d'un marché de droits de pêche ainsi qu'à l'augmentation des redevances de pêche. Le fonctionnement du système de droits de pêche intègre notamment un système de sanctions pour les entreprises les moins performantes qui peuvent alors se voir retirer leurs droits de pêche.

Le GAPCM, appuyé par les bailleurs de fonds, a encouragé la création d'un observatoire des pêches indépendant en juin 2000, qui a la charge de la production d'une information économique sur la pêche. Cette création est officialisée par le décret portant définition du nouveau système d'octroi des licences de pêche qui institue l'observatoire économique comme outil de gestion de la pêche.

Parmi les principales tâches confiées à l'observatoire figure un système d'analyse de performances qui doit être utilisé dans un premier temps pour le suivi de la pêche crevette. Il pourra, ensuite, servir à réajuster les redevances et à sanctionner les opérateurs les moins performants. Ceci est basé sur un ensemble d'indicateurs qui porteront sur les performances économiques des firmes privées, leur contribution aux recettes publiques, à l'approvisionnement intérieur en poisson (valorisation des prises accessoires), ainsi qu'à l'emploi.

Ce système est particulièrement original puisqu'il s'appuie à la fois sur le Ministère des Pêches et sur un organisme interprofessionnel. Il confère une place prioritaire à l'information économique, en complément de l'information scientifique et administrative plus traditionnelle en la matière. La meilleure qualité de l'information qui en est attendue devrait ainsi contribuer à une plus

grande efficacité du système de gestion ainsi qu'à une plus grande transparence des procédures de décision.

Tout n'est cependant pas si simple dans la mesure où l'information économique nécessaire au fonctionnement de l'observatoire (calcul des indicateurs de performances) est stratégique pour les firmes et repose sur des données internes difficilement diffusables en univers concurrentiel. La collecte de l'information passe donc par une série de « filtres » permettant à la fois de valider sous forme confidentielle les données individuelles des firmes et de les traiter (construction d'indicateurs) sous une forme rendant difficile leur utilisation par des concurrents à des fins stratégiques.

L'expérience poursuivie n'est ainsi pas exempte de risques car un certain nombre de comportements opportunistes pourraient remettre en cause la démarche et les buts de l'observatoire :

- manipulation de l'information transmise par les firmes (habillage des comptes). Cette pratique toujours possible est cependant risquée pour ses éventuels auteurs. L'habillage vers le bas pouvant conduire au retrait des licences pour performances insuffisantes, tandis qu'un habillage vers le haut pourrait avoir des incidences fiscales ou sur le tarif des redevances.

- utilisation de l'information par des acteurs publics et privés à des fins différentes de celles prévues par l'observatoire. L'information peut être instrumentalisée pour alimenter des pratiques de prélèvement informelles (corruption) ou encore communiquée à des concurrents désirant rentrer dans la pêcherie et qui disposeront ainsi de connaissances pour mieux se positionner face à la concurrence.

La mise en place d'un observatoire permet donc de mettre en exergue la nature et le rôle complexe de l'information (ceci n'est pas propre à l'halieutique). La production d'une base d'information commune est un élément important dans la constitution d'un espace de négociation au sein d'arènes concurrentielles où coexistent de multiples acteurs. L'information est aussi un bien économique stratégique, sa production et sa diffusion contribuent ainsi à la redéfinition des rapports de forces économiques, dans des directions qui peuvent être favorables soit au bien commun soit aux intérêts particuliers.

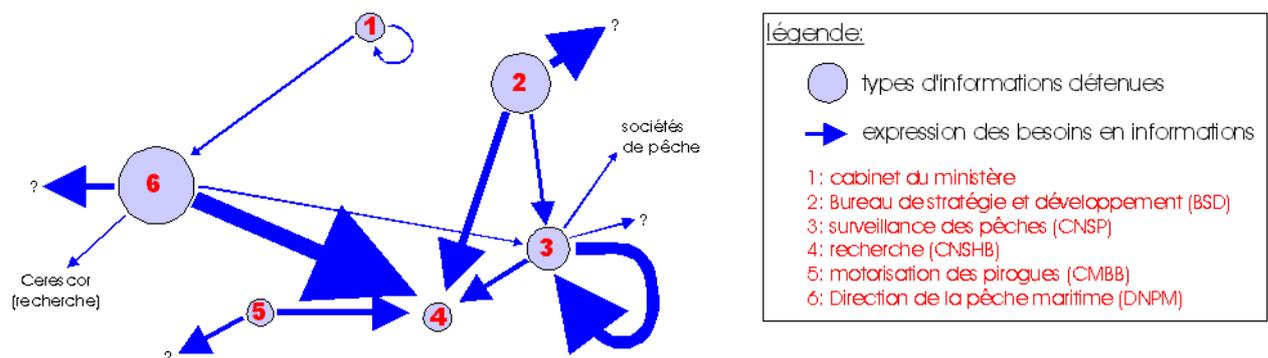
3 La difficile circulation de l'information au sein d'une administration des pêches (exemple de la R. de Guinée)

La disponibilité d'information constitue une clé essentielle de la prise de décision et de l'action (e.g., STEPHENSON et LANE, 1995, RIVARD et TALBOT, 1999). Un aspect de ce problème réside dans les modalités de circulation de l'information. Dans des systèmes comme l'administration des pêches la compatibilité entre offre et demande en information constitue un élément crucial d'une gestion efficace.

Une enquête a été réalisée du 06/06/00 au 09/07/00 sur la circulation de l'information au sein et entre les structures du département des pêches en Guinée¹. Le choix des personnes à enquêter s'est effectué sur la base de l'organigramme du Ministère des pêches. Du fait d'une forte concentration de l'information au niveau des chefs de services et départements, constatés lors des premiers entretiens, le questionnaire d'enquête a été principalement soumis à ces derniers. Au total 34 personnes dans 32 services ont été interrogées. Au cours de l'enquête les personnes interrogées ont notamment eu à préciser les types d'informations qu'ils détenaient sur le secteur et à exprimer leurs besoins en informations.

S'agissant d'une enquête aux dires d'experts, les résultats obtenus sont probablement incomplets et ne produisent pas une image exhaustive de l'information disponible et de sa circulation. Ils fournissent cependant une bonne indication sur la circulation de l'information, telle qu'elle était à l'époque de l'enquête. Les résultats sont présentés sur la figure 1, rassemblés par institution (le niveau service a été agrégé).

Figure 1 : résultats d'une enquête sur la circulation de l'information au sein de l'administration des pêches en république de Guinée.



On observe de grandes disparités au sein des services en terme d'informations détenues (tailles des cercles) et dans le détail, certaines incohérences dans les modalités de circulation telles que par exemple :

- (4) : des services fournisseurs d'information très sollicités sont peu dotés (où diffusent mal) l'information qu'ils détiennent. Le centre de recherche par exemple (4), réputé pour disposer de la plus grande quantité d'information, en déclare très peu (bulletin statistique et autres publications de synthèse essentiellement),

¹ L'équipe ayant réalisé l'enquête et analysé ses différents résultats était composée de Aurélie Brument, Moussa Diallo, Jean Le Fur, Oury Diallo, Youssouf Camara, Alkaly Doumbouya et Abdoulaye Diallo.

- (3) -> (3) : certains services produisent et consomment de l'information en interne sans la diffuser²
- (6) : d'autres services déclarent disposer de beaucoup d'information mais ne sont pas sollicités,
- (6) -> (4) : des services très dépendants d'un autre en terme d'information ne sont, dans la pratique quotidienne, pratiquement pas en relation.
- (1) -> (2) : certains services a priori très liés n'échangent pas d'information (ex : bureau de stratégie et cabinet du ministère).
- (2), (3), (5), (6) : la plupart des personnes qui expriment des besoins en information non disponible au sein du département des pêches ne savent pas où acquérir cette information (« ? » sur la figure).
- On notera aussi que certains services au sein de ces structures ne sont pas concernés par la circulation d'information et déclarent ne pas avoir de besoin dans ce domaine (non représenté sur la figure)

En ce qui concerne les informations détenues par chaque institution, le résultat présenté reflète la perception qu'ont les acteurs de l'information qu'ils détiennent et non pas de l'information réellement détenue. Ce point indique que le principal problème vis-à-vis de la circulation de l'information n'est pas tant la disponibilité de l'information que la connaissance par chacun de l'existence de cette information. Ce point est particulièrement accentué dans l'administration des pêches en Guinée. En effet, lors de l'enquête, il est apparu que nombre des personnes interrogées avaient des difficultés à préciser le rôle et les attributions du service au sein duquel ils étaient employés.

Finalement, le circuit présenté traduit la circulation formelle de l'information telle qu'elle apparaît au sein de l'administration des pêches. La pratique montre en fait que ce circuit déséquilibré ne constitue qu'une faible partie de la réalité : une quantité, a priori conséquente, d'information circulerait à travers un réseau de relations personnelles (par exemple, de 1 vers 2), beaucoup plus efficace, dans et hors de l'administration des pêches. Ce circuit apparaît difficile à appréhender par des enquêtes standard, il semble cependant que la nature de l'information (officielle, officieuse) ne serait pas la même dans les deux circuits.

4 Analyses techniques préliminaires au renforcement des S.I. d'intérêt public

Les analyses développées ci-après s'appuient sur une étude récente qui a porté sur les six pays de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) que sont le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal en Afrique de l'Ouest. Ces pays ont entrepris, avec l'aide de l'union européenne, un projet de recherche concernant les Systèmes d'Information sur les Pêches (BA, 1999). L'une des composantes de ce projet, StatBase, vise spécifiquement la construction d'un nouvel outil : une plate-forme informatique de gestion des statistiques de pêche pour en améliorer la

² il s'agit dans ce cas particulier du service de surveillance des pêches qui, à l'époque de l'enquête, jouait un rôle clé mais non affiché dans la dynamique du secteur et avait constitué pour ce faire une attitude de fermeture vis à vis de ses activités.

disponibilité et la diffusion. C'est par rapport à cet objectif qu'une vaste enquête d'identification « des problèmes et des besoins » a été conduite auprès des acteurs et utilisateurs des statistiques de pêche de la sous région. Les résultats de cette enquête (CHAVANCE et al., 2000a,b) ont notamment permis de faire le point sur qui fait quoi en matière de statistiques des pêches, d'identifier les flux d'information ainsi que les difficultés rencontrées dans l'entretien de ces flux. Nous porterons ci après notre attention sur deux points apparus particulièrement cruciaux lors de ce travail : la question de la duplication des systèmes d'information et la multiplicité des nomenclatures de référence.

4.1. Complexité des flux d'information et duplication des systèmes

L'enquête a permis de constater l'existence fréquente de flux d'information doubles, soit parce qu'il y a une claire duplication des dispositifs de collecte par la même administration, soit parce que différentes administrations collectent, gèrent et traitent des informations similaires.

Un exemple caractéristique de duplication du premier type est celui que l'on rencontre dans les systèmes statistiques de la pêche artisanale. Il est connu que le suivi des pêches artisanales pose un certain nombre de difficultés liées à leur caractère encore parfois très informel, à leur dispersion géographique et à la grande diversité des techniques de pêche mises en œuvre³. Dans la plupart des pays de la sous région, les administrations ont mis en place des dispositifs statistiques ayant vocation à suivre, de façon comptable - exhaustive dans leur principe - les effectifs de pirogues, les débarquements, les flux commerciaux. Ces dispositifs sont associés à des contraintes administratives à répercussions financières, ce sont, par exemple : (i) les déclarations de pirogues avec prélèvement de taxes pour la navigation et/ou le permis de pêche, (ii) la délivrance, en principe obligatoire pour le transport des produits de la pêche, de certificats d'origine et de salubrité à l'origine du suivi des flux commerciaux au Sénégal.

Du fait de la dispersion des points de débarquements et de leur nature contraignante, ces suivis n'assurent pas une couverture adéquate des activités. Les raisons en sont variées et leurs effets aussi. On peut citer en exemple la sous estimation du nombre de pirogues lorsque les propriétaires parviennent à les soustraire à l'enregistrement, évitant ainsi de payer la taxe annuelle de navigation. Cela peut aussi être une surestimation des flux commerciaux quand les transporteurs anticipent les formalités administratives et demandent, par sécurité, des certificats de transport optimistes bien avant d'obtenir leurs produits. Une caractéristique de ces dispositifs est qu'ils sont anciens (autant que l'administration qui les a mis en place) et se révèlent par conséquent durables. En outre, dans certains cas favorables, les services techniques, maître d'œuvre de ces systèmes, compilent et valorisent ces données en établissant et publiant des synthèses périodiques. Ils peuvent donc être à l'origine de séries statistiques sur de longues durées.

³ Voir par exemple les synthèses suivantes : DOMAIN et al. 2000 ; QUENSIERE 1994 ; DURAND et al. 1990 ; GILLON et al. 2000 ; CHAUVEAU et al. 2000 ; SPARRE 2000

Comme ces statistiques sont entachées de nombreuses inexactitudes (biais et erreurs), elles se révèlent peu utilisables pour la gestion et l'aménagement du secteur. Pour répondre à cela, les centres de recherche, parfois secondés par des services techniques, ont mis en place dans plusieurs pays des dispositifs de suivi élaborés sur des bases scientifiques (suivi régulier, normes de collecte, plan d'échantillonnage stratifié par engin, zone géographique, catégorisation des espèces pêchées etc.) dans l'objectif de produire régulièrement une estimation quantitative des activités de ce secteur des pêches (nombre d'embarcations, effort, capture/débarquement etc.) à des fins d'évaluation des stocks, de gestion et d'aménagement des pêcheries. Ces dispositifs, mis en œuvre par des agents des services techniques formés spécialement à cette tâche, produisent des statistiques généralement jugées fiables. On peut donc dans certains cas trouver deux bulletins statistiques avec des données bien entendu différentes.

Cette duplication des systèmes statistiques constitue un évident gaspillage d'énergie et d'argent public. En matière d'impact de l'information auprès des utilisateurs, l'effet est également potentiellement désastreux : les diagnostics sur la situation et les tendances du secteur n'étant pas établis objectivement et partagés entre les décideurs, les mesures à prendre ne le sont pas non plus.

Qualité et durabilité, deux attributs recherchés conjointement dans les systèmes d'information sur les pêches, se révèlent donc ici curieusement incarnées dans deux types de dispositifs assez irréductibles si l'on en croit nos enquêtes de terrain. On se trouve dans la situation paradoxale où deux services publics sont en concurrence sur le plan de l'information. Ce problème de duplication est bien identifié par les différents services concernés mais il se révèle cependant difficile à résoudre dans la pratique. En effet, le plus performant d'entre eux, c'est-à-dire le dispositif scientifique, ne parvient généralement pas à s'imposer aussi bien que l'on pourrait s'y attendre. Et la cause de cela est qu'il souffre de deux faiblesses majeures. Premièrement, il repose sur le principe de l'échantillonnage qui est très éloigné de l'approche comptable de l'administration, adepte de « la loi pour tous ». De plus, certains acteurs de la pêche ne comprennent pas comment le suivi scientifique peut « connaître » les débarquements de leur région alors qu'ils n'ont jamais été enquêtés. Secondairement, les dispositifs de suivi « scientifique » sont périodiquement fragilisés par le fait qu'ils reposent sur les financements capricieux de la recherche. Il est fréquent de les voir, sur la durée, subir des difficultés de fonctionnement qui font que faute de disponibilité à temps de données du suivi scientifique, les données de moins bonne qualité reviennent à être utilisées en priorité.

4.2. La multiplicité des nomenclatures : un obstacle à la mise en cohérence de l'information

La question de la multiplicité des nomenclatures utilisées par les différents acteurs des statistiques de pêche est une question centrale qu'il est impossible d'éluder dès lors que l'on cherche à améliorer et mettre en cohérence des systèmes d'information. Cette question se pose en effet à tous les niveaux, du local au mondial, ainsi qu'entre les thématiques abordées (biologique, économique,

social). Ainsi, à titre d'exemple, les listes de catégories de produits de la pêche qu'utilisent pour leur comptabilisation les différents services statistiques nationaux (techniques, douaniers, scientifiques, sanitaires) sont le plus souvent très différentes. De même, les zonages statistiques qui sont utilisés par la FAO pour ventiler dans l'espace maritime les productions halieutiques des pays pêcheurs en Afrique de l'Ouest, ne correspondent pas aux zones économiques exclusives des pays de la sous région. Quant aux nomenclatures des bateaux de pêche ou des professions de la pêche, elles ne sont pas non plus indemnes de problèmes sémantiques, surtout dans le contexte des pays du Sud. Toutes ces situations expliquent qu'il n'est pas aisé de suivre les flux de produits de la pêche aux différents niveaux de la filière nationale (production, contrôle, exportation..), ni de vérifier la cohérence entre les déclarations de capture des pays pêcheurs et celles des pays côtiers.

Cette question s'avère délicate à traiter car si les nomenclatures peuvent être parfois déficientes simplement par faute de compétences techniques, ou bien en raison d'une inertie aux changements, elles relèvent aussi de logique particulière, de représentations différentes du secteur, parfaitement légitimes qu'il faut chercher à apprécier. On ne suit pas de la même façon, ni avec les mêmes distinctions catégorielles, un secteur productif selon que l'on cherche à en mesurer les tendances économiques et commerciales ou que l'on cherche à évaluer les effets biologiques de la pêche sur les populations marines exploitées. En outre, on cherchera au niveau sous régional à suivre les tendances stratégiques du secteur qui se révéleront insuffisantes sur le plan plus local. Pour être traitée avec pertinence, cette question nécessite donc une bonne connaissance, à la fois, des objectifs poursuivis par le maître d'ouvrage, des caractéristiques du dispositif en place, de son évolution et des contraintes de sa mise en œuvre sur le terrain. Ce qui suppose bien sûr que de tels systèmes jouissent d'une certaine légitimité institutionnelle et qu'ils soient donc non seulement autorisés, mais aussi gérées sur leur long terme, par des instances adéquates. Or cette fonction est encore loin d'être correctement remplies par les organismes étatiques et interétatiques existants.

5 Conclusion

Nous avons vu à travers les quelques exemples étudiés que lorsque l'on aborde les questions de l'information dans le secteur des pêches, on débouche bien vite sur des questions de nature variée : institutionnelle, organisationnelle, technique, sémantique ou relative aux stratégies économiques des entreprises. L'information est bien au cœur de la problématique de l'aménagement et du développement des pêches. Si aux échelles moyennes à grandes, comme celles des états et des grandes régions géographiques, l'amélioration de l'information et de sa disponibilité semblent plutôt confrontées à des obstacles de nature institutionnelle, organisationnelle, techniques et de cohérence sémantique, il apparaît que dès lors qu'est recherchée l'adhésion des opérateurs économiques aux systèmes d'information - comme garantie de qualité des données et d'adhésion aux décisions communes - se posent des questions nouvelles relatives à la nature exacte des informations à gérer

dans ces systèmes, qui seront nécessairement plus proches des intérêts des entreprises et donc aussi plus sensibles et susceptibles de faire l'objet d'usage détourné des intérêts collectifs.

C'est pourquoi il nous semble que, soucieuse de se positionner honnêtement sur ces questions, la recherche doit adopter une approche qui soit à la fois descriptive et analytique pour mieux comprendre les processus et les enjeux de l'information, mais aussi active et constructive, mettant en jeu sa participation et faisant par conséquent appel à des compétences disciplinaires multiples.

Références bibliographiques

- BA M., 1999. Projet SIAP « Système d'information et d'analyse des pêches ». CE Bulletin Coopération Pêche, 12, 2-3, pp. 26-27
- BRETON Y., CHABOUD C. et S. GOEDEFROIT , sous presse, La valeur illustrative des pêcheries crevettières malgaches , in : GOEDEFROIT S., CHABOUD C. et Y. BRETON (eds), La ruée vers l'or rose. Regards croisés sur la pêche crevettière traditionnelle à Madagascar, Coll Latitudes 23, Editions de l'IRD, Paris.
- CHABOUD C. sous presse, Filière crevettière et développement de la production marchande, in : GOEDEFROIT S. CHABOUD C. et Y. BRETON (eds), La ruée vers l'or rose. Regards croisés sur la pêche crevettière traditionnelle à Madagascar, Coll Latitudes 23, Editions de l'IRD, Paris.
- CHAUVEAU J. P., JUL-LARSEN E., et C. CHABOUD (eds), 2000. Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest : dynamique institutionnelle : pouvoirs, mobilités, marchés. Karthala, 386 p.
- CHAVANCE P., BALOUOUNE J.D., THIBAUT L., SAMBA A., THIAM D. et A. DAMIANO, 2000 a). Etude des besoins et de faisabilité. 1- Objectifs et méthodes. Document technique, Projet SIAP, StatBase, 2, 7 p.
- CHAVANCE P., MANE S., MENDY A., MONTERO C., Ould BEYE B., SAMBA A., THIAM D., THIBAUT L. et S. TRAORE, 2000 b). Etude des besoins et de faisabilité. 2 - Résultats et conclusions. Document technique, Projet SIAP, StatBase, 5, 68 p.
- DOMAIN F., CHAVANCE P. et A. DIALLO (eds), 2000. La pêche côtière en Guinée :ressources et exploitation. IRD/CNSHB, 394 p.
- DURAND J. R., LEMOALLE et J. WEBER J. (eds), 1991. La recherche face à la pêche artisanale. Symposium international ORSTOM-IFREMER., ORSTOM, 2 tomes, 1070 p.
- GILLON Y., CHABOUD C., BOUTRAIS J., MULLON C. (eds), 2000. Du bon usage des ressources renouvelables. IRD Latitudes 23, 471 p.
- QUENSIERE J. (ed), 1994. La pêche dans le delta central du Niger : approche pluridisciplinaire d'un système de production halieutique. ORSTOM, Karthala, 495 p.
- RIVARD, S. and TALBOT, J. 1999. Le développement de Systèmes d'Information: Une méthode intégrée à la formation des processus. Québec: Université de Québec/Ecole des Hautes Etudes Commerciales (H.E.C.); 540 p.
- SPARRE P. J., 2000. Manual on sample-based data collection for fisheries assessment. Examples from Viet Nam. FAO Fisheries Technical paper, 398, Rome, FAO, 171 p.
- STEPHENSON, R. L. and LANE, D. E., 1995. Fisheries Management Science: a plea for conceptual change. Can. J.Fish. Aquat.Sci. ; 52:2051-2056.